



**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**

BUREAU DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT  
28, RUE SAINT-AREY

05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

Gap, le 13 mars 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Aménagement du carrefour de Tallard Bilan et suites données à la concertation publique

Le comité de pilotage de l'aménagement du carrefour de Tallard (RN 85/RD942) s'est réuni le 12 mars 2019, en préfecture des Hautes-Alpes sous la présidence de madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Hautes-Alpes, en présence des cofinanceurs – Conseil régional et Conseil départemental – ainsi que des élus locaux concernés.

La Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA), maître d'ouvrage de l'opération, a présenté le bilan de la **concertation publique réglementaire** menée entre le **10 et le 28 décembre dernier**.

Cette concertation a porté sur l'aménagement de la portion de route nationale entre le carrefour actuel avec la RD 942 et le giratoire de la Saulce (accès à l'A51). L'objectif de cet aménagement est d'améliorer et de fluidifier les échanges entre la route nationale et le réseau routier départemental, tout en assurant une meilleure régulation du trafic pour réduire les épisodes de congestions et de ralentissements, notamment lors des périodes de flux touristiques.

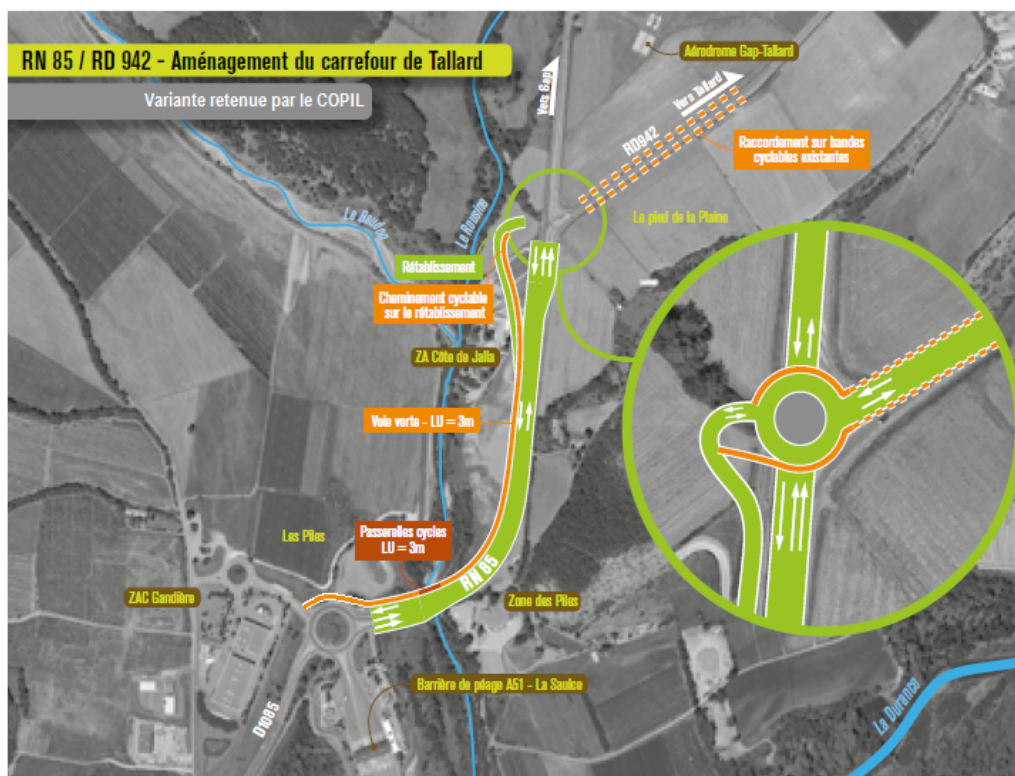
La participation du public a été significative, avec la mobilisation des habitants au cours des deux réunions publiques ainsi que différentes contributions déposées sur les registres disponibles en mairies de Tallard et de la Saulce ou sur le formulaire d'expression mis à disposition sur le site internet de la DREAL.

Au regard du bilan de cette concertation, et à l'issue des échanges, le Comité de pilotage a pris les décisions suivantes :

- Le bilan de la concertation sera mis à disposition du public via le site Internet de la DREAL PACA (rubrique : transports – infrastructures ; infrastructures routières) ;
- Parmi les différents aménagements soumis à concertation et au vu du bilan de celle-ci, une solution (dite « variante 4a ») est retenue pour la suite des études, intégrant la continuité cyclable entre la RN85 et la voie d'accès à la ZAC de la Gandière. Une attention particulière sera portée aux conditions de franchissement des voies par les cyclistes et sur le dimensionnement du giratoire pour limiter les impacts sur la circulation de Gap vers A51, notamment le dimanche soir de retour de stations.
- La démarche de concertation avec les riverains et municipalités concernés sera poursuivie, notamment sur les questions foncières.

Les études complémentaires vont permettre d'affiner la solution retenue qui sera ensuite présentée à l'enquête publique. Cette solution consiste notamment à :

- Élargir à 2 voies la RN 85 à la sortie du giratoire de l'A51 jusqu'au pont du Rousine puis aux abords du carrefour RN 85/RD 942
- Créer un giratoire au croisement de Tallard (RN 85/RD 942)
- Aménager une voie verte à l'ouest de la RN85, séparée de la route entre le carrefour RN 85/RD 942 et la voie d'accès à la ZAC de Gandière.



*schéma de principe de la solution retenue par le COPIL à l'issue de la concertation*